



## BPJEPS Activités Physiques pour Tous NANCY du 16/09/2024 au 20/06/2025

### Éducateur(trice) sportif(ve)

📍 CREPS de Nancy



**Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Spécialité Educateur Sportif -Mention Activités Physiques pour Tous est un diplôme de niveau 4 (baccalauréat).**

Le titulaire du **BPJEPS Activités Physiques pour Tous** » assure en autonomie pédagogique :

- **L'animation à destination de différents publics** à travers la découverte et l'initiation des activités physiques et sportives diversifiées (activités et jeux sportifs, activités physiques en espace naturel, activités physiques d'entretien corporel) : élaboration et mise en œuvre de séances et cycles pédagogiques,
- **L'entretien des capacités physiques générales** dans un objectif de santé,
- **La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets d'animation** dans le champ des APT.

Le BPJEPS APT délivre le titre d'éducateur sportif qui permet :

- d'encadrer des groupes et conduire des actions d'animation des activités physiques pour tous ;
- d'organiser et gérer des activités physiques pour tous ;
- de communiquer sur les actions de la structure ;
- de participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous.

## Conditions d'accès

et Prérequis

- Être âgé de 18 ans le 31 décembre de l'année en cours.
- Être titulaire du diplôme de Prévention Secours Civique de niveau 1 (PSC1) ou son équivalent à jour de recyclage, au plus tard au jour de la satisfaction aux exigences préalables à la mise en situation professionnelle.

- Présenter un certificat médical (modèle joint au dossier d'inscription)
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée. Retrouvez toutes nos informations sur notre page : Situation de handicap.
- Satisfaire aux **épreuves d'Exigences Préalables à l'entrée en formation, prévues** (sous réserve de l'habilitation de la DRAJES Grand-Est)

## Exigences Préalables

Contenu des tests d'exigences préalables à l'entrée en formation :

- Test navette « Luc Léger »
- Test d'habiletés motrices

Ces épreuves répondent aux exigences préalables à l'entrée en formation définies dans l'arrêté de création du BPJEPS. Certains candidats peuvent être dispensés des Tests d'Exigences Préalables (TEP) par équivalence selon les qualifications acquises antérieurement.



## Tests de sélection

### Epreuves de sélection complémentaires

Au cas où le nombre de candidats répondant aux prérequis et satisfaisant aux exigences préalables à l'entrée en formation ou bénéficiant de dispenses ou d'équivalences, excède l'effectif maxima de la session, une épreuve de sélection complémentaire est organisée pour les départager.

### « Capacité à s'inscrire dans le projet de formation professionnelle »

Cette épreuve orale se déroule en 2 temps :  
- présentation du candidat (parcours, intentions, attentes, cohérence de l'intention)  
- questions du jury

30' maximum



## Les modalités

La formation est ouverte à l'apprentissage. Le contrat d'apprentissage est réservé à un public de 18 à 29 ans.

La formation est accessible via le [Compte Personnel de Formation](#).  
[Informations destinées aux personnes en situation de handicap](#).

Le ruban pédagogique complet comprendra 612 heures de formation en centre (dont des heures en FOAD = formation à distance) et 476 heures de formation en structure.

La formation se déroulera sur le rythme de une semaine en centre, une semaine en structure.

## Objectifs de la formation

Bloc de compétences 1 (BC1) : Action d'animation

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Bloc de compétences 2 (BC2) : Technique et pédagogie des activités physiques pour tous

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « activités physiques pour tous »

UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

En formation initiale, cette qualification n'est accessible que dans son intégralité. En cas de qualification admise en équivalence, un parcours de formation allégé peut être dispensé en fonction des blocs de compétences proposés. Ex. : si vous êtes titulaire d'un BPJEPS, vous avez déjà validé le BC1 "action d'animation". Nous contacter pour plus d'informations.

## Méthodes pédagogiques

La formation est construite sur le principe de l'alternance, prenant appui et utilisant des situations concrètes de travail. Certaines heures dispensées à distance (FOAD) seront considérées comme des heures en centre.

Un soutien individualisé sur sollicitation du stagiaire par le biais d'un conseiller pédagogique (personne ressource issue de l'équipe des coordonnateurs du CREPS et/ou du milieu professionnel, formée à l'accompagnement) ainsi qu'un tutorat en entreprise, sont mis en œuvre dans le cadre de la formation.

Le CREPS de NANCY, en tant qu'établissement public local sous tutelle du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, a l'expérience de l'accueil des stagiaires et de leur gestion. Ces engagements éducatifs et pédagogiques, ces valeurs figurent dans sa [charte](#) .

## Moyens mobilisés

- Salles sportives du CREPS de Nancy, salle rythmique, salle cardio, salles de musculation, dojo, salle de tennis de table, terrains extérieurs (terrain de football synthétique, piste d'athlétisme, terrain herbe) et des équipements sportifs
- Sites et espaces naturels en périphérie de Nancy (Plateau de Malzéville, forêt de Haye, forêt de Saulxures-lès-Nancy, ...)
- Salle Mario Capello de Nancy
- Salle de gymnastique de Tomblaine
- Centre de Jeunesse de Baerenthal (stage semaine pleine nature)
- Base nautique de Mittersheim
- Base de plein air Roland Naudin à Bouzey

- Chalet Damelevières à Bussang
- Une salle de cours attribuée, équipée de tableau blanc, d'un vidéoprojecteur et d'une connexion wifi
- des ordinateurs portables possiblement à disposition des stagiaires, pour utilisation au CREPS
- Un centre de documentation
- Un espace partagé d'information et ressources de formation : CLAROLINE

Le suivi administratif et financier des stagiaires et des intervenants est assuré par le secrétariat du département formation et des différents services du CREPS de NANCY.

### Alternance et tutorat

La formation s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences et non pas uniquement de capitalisation de connaissances relatives à un référentiel-diplôme : le stagiaire ou l'apprenti est amené à développer ses compétences de façon itérative entre activités en structure, aidé en cela par un tuteur pédagogique ou maître d'apprentissage (qualifié de niveau 4 a minima dans le champ des métiers du sport depuis au moins trois ans ou expérience professionnelle ou bénévole dans l'encadrement et l'animation des activités physiques pour tous de trois années), et la formation dispensée par les formateurs du CREPS de NANCY.

### Les modalités d'évaluation de la formation

Des épreuves certificatives sont mises en place durant la formation afin d'obtenir le diplôme.

UC 1 et 2 : Conception, mise en œuvre et évaluation d'une action d'animation en milieu professionnel avec la production d'un dossier et une épreuve orale de présentation du projet devant une commission d'évaluateurs

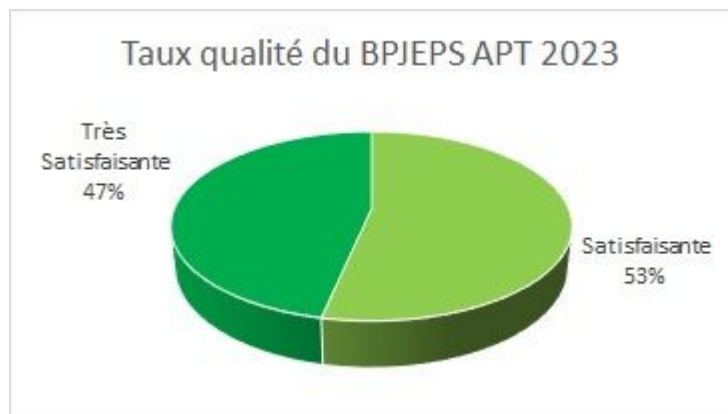
UC 3 (a et b) : Conduite d'une séance d'apprentissage issue du cycle pédagogique proposé dans sa structure d'alternance pédagogique (UC 3 a) ou au CREPS (UC 3 b) d'une durée d'au minimum 45 minutes et au maximum 120 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants.

UC 4 : Conduite d'une séance d'animation dans l'APT choisie (3ème famille d'activité) pendant au minimum 45 minutes et au maximum 120 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants.  
Séance suivie d'un entretien de 30 minutes au maximum

### Taux de réussite global

Taux de réussite = 62,5%  
En attente des résultats 2023

### Taux de qualité de la formation



### Enquête de satisfaction

[cliquez pour voir](#)

### Réussite et insertion professionnelle (CFA)

[cliquez pour voir](#)

### Rapport public Parcoursup 2023

[cliquez pour voir](#)

### ATTENTION

FERMETURE DES INSCRIPTIONS 1 MOIS AVANT !



## DATES CLÉS

Dates de réunions d'informations collectives :

les 13/03 & 15/05/2024 à 17h00 au CREPS  
NANCY (inscription préalable obligatoire)

### Période d'inscription

Du 08/01/2024 au 02/06/2024

#### Session de TEP

TEP Juin 2024 (25/06/2024)

Complétude avant 25/05/2024

#### Sélections

Sélection Juillet 2024 (02/07/2024)

#### Session de Formation

Formation APT 2025 (16/09/2024 - 20/06/2025)

Complétude avant 02/06/2024

CLOTURES DES INSCRIPTIONS 1 MOIS AVANT LES  
TESTS !



## FINANCEMENT

- ✓ AFDAS
- ✓ Auto-Financement
- ✓ CPF de Transition
- ✓ Compte Personnel de Formation (CPF)
- ✓ Contrat de professionnalisation
- ✓ Contrat d'apprentissage
- ✓ Dispositif SESAME
- ✓ OPCO
- ✓ Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...)
- ✓ Pôle Emploi

Frais de dossier : 60 €

Heures centre : 609

Heures structure : 595

Tarif Formation : 6699 €




## CREPS de Nancy

1 Avenue Foch - CS 30020 - 54271 ESSEY-LES-NANCY

### SECRETARIAT

Frédérique HUMBERT

 03 83 18 51 97

 frederique.humbert@creps-lorraine.sports.gouv.fr

### COORDINATION

Pierre LAGARDE

 pierre.lagarde@creps-lorraine.sports.gouv.fr